



Commune  
de Bellac

*Mais  
→ Par les goudats RN 147  
mais j'imagine qu'il l'a déjà.*

## **BORDEREAU D'ENVOI**

Adressé à : Commission Nationale du Débat Public

244, Boulevard Saint-Germain

75007 PARIS



OBJET : Motion pour l'aménagement de la RN 147

| DESIGNATION  | Nombre<br>de<br>pièces | OBSERVATIONS                           |
|--|------------------------|--|
| - Délibération du Conseil<br>Municipal du 10 février 2022, | 1 ex.                  | Vous en souhaitant bonne<br>réception. |

A BELLAC, le 24 février 2022

Le Maire,



Claude PEYRONNET

**EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BELLAC 87300**

**SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2022**

---

L'an deux mil vingt-deux le dix février à dix-huit heures trente, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 3 février 2022, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mmes BRIOLANT, LARANT, M. COSSON, Mme BARRIAT, MM. ISMAËL, LAVERGNE, Mme MAURY, M. RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, MM. POUYET, BICHON, Mme SINGEOT, M. HODENCQ, Mmes MAISONNIER, TINDILLER, , M. MOREAU, Mme THEVENOT, M. SPRIET et Mme JALLET, formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme COURTURIER à Mme DUFOURNEAU  
Mme HOURCADE-HATTE à Mme JALLET.

Mmes MAURY et TINDILLIER ont été désignées comme secrétaires de séance.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 25

**N° 2022/02-9**

**PROPOSITION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RN 147 LIMOGES A POITIERS  
MOTION**

Le conseil municipal de Bellac réuni le 10 février 2022

RAPPELLE que la liaison routière entre les deux métropoles régionales de Poitiers et Limoges est essentielle pour leur développement et pour lutter contre la désertification des territoires de la Vienne et de la Haute-Vienne situés le long de cet axe,

CONSTATE que la RN 147 est inadaptée au trafic actuel comme le montre l'augmentation de sa fréquentation, le nombre d'accidents et le ralentissement de la circulation (près de 2h30 entre Limoges et Poitiers),

REFUSE un projet d'autoroute concédée :

- qui ferait appel à un large apport de crédits publics (alors qu'il s'agit d'un projet d'autoroute à péage),
- qui entraînerait une artificialisation des sols sur environ 800 hectares,

- qui ne répondrait pas aux attentes de la population locale (plus de la moitié des utilisateurs) contrainte d'emprunter l'itinéraire de substitution (l'actuelle RN147) et de traverser les agglomérations situées sur l'axe,

DEMANDE un projet alternatif faisant évoluer l'actuelle RN147 en une route à **2x2 voies de Limoges à Poitiers**, intégrant les 5 projets d'aménagement déjà prévus dans le contrat de plan Etat-Région (450 millions) ainsi que les contournements de Berneuil La Varogne et de Saint Bonnet de Bellac,

DEMANDE également que la ligne ferroviaire Limoges-Poitiers soit rénovée.

**VOTÉ A BULLETIN SECRET**

**POUR : 21            CONTRE : 6**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.**

Acte rendu exécutoire après  
publication  
du 11 février 2022  
et dépôt à la Sous-Préfecture  
Le



Le Maire,

*Claude PEYRONNET*  
Claude PEYRONNET